

N/REF : 17/06/2026 11H37 C:000053 I:02509
V/REF : AC/C48982
V/Email reçu le Mercredi 17/06/2026 à 11H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MSA
IMMEUBLE : SANGNIER -MSA
6 a 18, RUE MARC SANGNIER
.
35200 RENNES

Rennes, le 21 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 14 RUE MARC SANGNIER - PASS CHANTIER JUSQU'AU 24/06
LOGEMENT N° 004978, PORTE N°22, 2° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RÉFECTION JOINTS ENTRE LES CARREAUX DE FAIENCE

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/06

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

RÉFECTION JOINTS ENTRE LES CARREAUX DE FAIENCE

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ

REMARQUE : JOINTS NOIRS ET CARREAUX FISSURÉS PAR ENDROIT, PRÉVOIR LA

RÉFECTION COMPLETE DE LA FAIENCE

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 19/06/26 à 16H18 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	51,46	128,65
TOTAL H.T.				128,65
T.V.A. a 10,00%				12,86
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>141,51</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.